



**(Sections de la DDFiP de Charente Maritime)**

La Rochelle, le 13 juin 2019

Monsieur le Directeur,

La diffusion le vendredi 7 juin 2019 sur Ulysse 17 des cartes et de l'implantation des services dans le cadre du nouveau réseau de proximité de la DDFIP 17 soulève un fort émoi de la part des agents de notre département.

Au regard de ces nouvelles informations, dévoilées 4 jours après la date limite de dépôt des fiches de vœux pour le mouvement local de mutation des cadres B et 4 jours avant la date de dépôt des fiches pour le mouvement A, de nombreux agents découvrent qu'ils ont postulé sur des services appelés à disparaître ou à être transférés sur d'autres communes sans avoir eu d'informations préalables.

Il est évident que les affectations qui seraient prononcées dans le cadre de ces mouvements locaux dans un contexte de modification des règles de gestion vont avoir des conséquences désastreuses sur leurs vies personnelles et familiales.

Nombre d'entre eux nous ont interpellés et émettent le souhait de pouvoir bénéficier d'un nouveau délai pour déposer des fiches de vœux ou pour modifier les fiches déjà déposées dans le cadre des mouvements locaux 2019.

Afin de répondre au désarroi des agents plusieurs directions acceptent aujourd'hui de reporter leurs CAPL de mutation. Ainsi, l'ensemble des représentants et des élus du personnel de Charente-Maritime vous demandent de reporter les CAPL de mutation 2019 et d'ouvrir une nouvelle période permettant aux agents de déposer ou de modifier leurs fiches de vœux.

Les représentants et les élus du personnel de Charente-Maritime